

L'ODARC ANNONCE DES MESURES CONTRE LE CYNIPS

Un plan pour soutenir la filière castanéicole

C'est l'arbre qui a nourri les Corses, fréquemment surnommé l'arbre à pain, le châtaignier est atteint depuis plus de cinq ans d'une grave maladie, le cynips. Au fil des ans, la progression de ce petit insecte est de plus en plus importante. Le Président de l'ODARC, Jean-Louis Luciani, a rencontré le 30 octobre dernier, plusieurs représentants de la filière castanéicole lors d'une visite à Lento sur une parcelle de châtaigneraie rénovée appartenant à Jean-Marie Vecchioni, producteur mais aussi conseiller général de l'Altu di Casacconi.



CASTAGNA. C'est en 2009 que le Cynips a été découvert pour la première fois dans le secteur de Borgo Campile. C'est en toute logique que le Président de l'ODARC s'est rendu dernièrement sur place pour évaluer les ravages de cet insecte si virulent. Conscient des répercussions qui vont très vite se révéler catastrophiques d'un point de vue économique, environnemental et patrimonial pour la châtaigneraie, Jean-Louis Luciani est venu expliquer aux représentants de la filière, la mise en place d'un plan de mesures destinés à les soutenir financièrement tout au long d'une période qui risque de s'avérer très longue. Originaire d'Asie, le Cynips s'est installé dans les années 90 en Europe.

C'est à partir de plants importés d'Italie, qu'il s'est propagé en Corse dans le courant des années 2000. Sa colonisation est exponentielle, en 2010, 38 communes étaient touchées et aujourd'hui, il est recensé dans 113 communes. Pour Jean-Marie Vecchioni, castanéiculteur de profession et également conseiller général : « Cette année, la plupart d'entre nous auront une perte de 80 à 90 % de la production par rapport à l'année précédente. Des exploitations seront carrément fermées et des châtaigneraies seront abandonnées. Nous en appelons à une prise de conscience générale car nous pouvons laisser détruire une filière, qui, comme les autres et peut être plus encore, a un rôle gastronomique, économique et patrimonial très important. C'est un symbole de la Corse qui disparaît. »

Sur son exploitation, Jean-Marie Vecchioni a vu sa production passer de 12 à 4 tonnes en l'espace d'un an : « Je ne m'attendais pas à une situation se dégradant aussi rapidement... » Toute aussi rapide est d'ailleurs la progression de cette guêpe sur le territoire insulaire. C'est pourquoi Jean-Louis Luciani a précisé les objectifs du plan de reconquête de la châtaigneraie insulaire : « Notre interrogation repose sur la pérennisation de la production. Il faut qu'elle reste active alors que nous savons qu'elle va disparaître pendant plusieurs années. Comment faire ? Après une lutte de 5 ans, le niveau de production antérieure n'a jamais été retrouvé. L'objectif de ce plan est de travailler sur des surfaces plus importantes, sur des châtaigneraies rénovées afin d'équilibrer la production et de financer les producteurs pour les mainte-

nir dans leur activité. A situation exceptionnelle, il faut mettre en œuvre un plan exceptionnel. »

Ce plan prévoit ainsi quatre actions d'envergure : l'acquisition de référence, la lutte biologique, l'aide pour l'entretien et l'aide pour la rénovation.

La première mesure concernera notamment le secteur du Nebbiu et de la Custeria qui rassemble un groupement de 10 producteurs castanéiculteurs. Il sera question de réaliser un suivi des parcelles contaminées afin d'évaluer l'infestation et la mise en œuvre d'expérimentation dont les résultats définiront le plan de campagne 2013.

2013 sera ensuite considérée comme une année charnière avec une intensification des moyens de lutte biologique et l'augmentation de la surface de production par rénovation.

Parmi les moyens financiers, deux mesures spécifiques seront mises en place uniquement pour les surfaces déclarées en AOC, soient près de 600 hectares : « Une mesure « entretien » sur 5 ans, à partir de l'année où les pertes sont supérieures à 35%, une aide financière plafonnée à 15 hectares par exploitant, soit un montant total pour la période 2013-2017 de 3 575 000 euros. Une mesure « rénovation », dotée de 882 000 euros sur la même période et destinée à intervenir sur 115 hectares de nouvelles surfaces. »

Y.C.